



**Fédération du personnel  
de soutien scolaire (CSQ)**

# **Commentaires sur le projet de règlement sur le calendrier scolaire et le temps prescrit**

**À**

**Ministre de l'Éducation**

**M. Jean-François Roberge**

**1035 rue de la Chevrotière, Québec, QC G1R 5A5**

**De**

**Fédération du personnel de soutien scolaire  
(FPSS-CSQ)**

**9405 rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, H1L 6P3**

**Avril 2019**

# **Commentaires sur le projet de règlement sur le calendrier scolaire et le temps prescrit**

Voici les commentaires de la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ) à l'égard du projet de règlement sur le calendrier scolaire et le temps prescrit.

La Fédération du personnel de soutien scolaire est la seule fédération représentant exclusivement du personnel de soutien scolaire des écoles et des centres du Québec. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et regroupe près de 30 000 membres travaillant dans les différentes commissions scolaires à travers le Québec.

Nous voulons mentionner que cette modification du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire aura un impact au niveau du personnel de soutien scolaire et du personnel de l'éducation. À cet égard, nous désirons réagir et vous proposer des pistes de solutions.

## **Modification au Régime pédagogique**

Selon le projet de règlement « L'article 17 du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (chapitre I-13.3, r. 8) est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, « d'une période de détente le matin et l'après-midi » par « de deux périodes de détente d'un minimum de 20 minutes, soit l'une le matin et l'autre l'après-midi ». »

La date de mise en vigueur de ce règlement serait le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

## **Raisons du changement**

La FPSS-CSQ aurait apprécié rencontrer le ministre de l'Éducation pour connaître ses motivations qui l'amènent à modifier ces éléments du Régime pédagogique. Grâce aux médias, nous avons pu apprendre que le ministre de l'Éducation précise que « Les effets bénéfiques des récréations sont connus, sont documentés. Elles permettent aux

élèves d'être actifs physiquement, de passer du temps dehors, de s'aérer le cerveau, de contribuer à la création d'un climat scolaire qui est sain et qui plaît »<sup>1</sup>.

À ce sujet, nous désirons rappeler que nous sommes en accord avec cette affirmation, qu'il faut amener des solutions pour contrer la réduction de l'activité physique chez les jeunes, les problèmes d'obésité et les problèmes au niveau de la réussite éducative.

Par contre, nous pensons qu'il existe d'autres manières d'y arriver que de modifier la durée des récréations. En voici quelques-unes.

### **Activités parascolaires**

Nous pensons que l'augmentation de l'offre d'activités parascolaires dans les écoles secondaires permet de contrer les écarts entre les élèves qui fréquentent les écoles privées, les programmes à vocation particulière et les programmes réguliers dans les écoles secondaires publiques.

Si nous voulons accrocher les jeunes à l'école, ils doivent avoir le goût d'y aller et les activités parascolaires y jouent un rôle primordial.

### Développement identitaire

La période de l'adolescence est reconnue comme un passage qui permet de définir sa personnalité. Si on veut que le jeune puisse se développer et mieux se connaître, il faut lui offrir la chance de vivre plusieurs activités qui vont lui faire découvrir de nouveaux intérêts, tout en ayant des impacts positifs sur sa santé physique et mentale.

Par le biais du programme *Agir Autrement*, plusieurs élèves ont eu l'occasion de participer à des activités sportives, de réaliser des activités artistiques, dans un cadre de socialisation. C'est souvent avec les règles budgétaires qu'on peut améliorer l'offre des activités parascolaires, mais ces projets ne tiennent pas qu'à un programme.

---

<sup>1</sup> Radio-Canada, 12 février 2019, « Deux récréations de 20 minutes pour les écoliers du primaire dès l'automne prochain » <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1152506/education-quebec-recre-roberge-legault-caq-coalition-avenir-quebec>

### Règles budgétaires

Nous pensons qu'il aurait été préférable de bonifier les règles budgétaires existantes pour s'assurer des résultats. Plusieurs mesures y touchent. Que ce soit la mesure 15022 « Saines habitudes de vie » et la mesure 15023 « À l'école, on bouge ! ».

À cet effet, il appert que « Les activités parascolaires, quant à elles, permettent d'augmenter le nombre d'occasions de bouger. En offrant diverses activités physiques et sportives, les écoles peuvent répondre à deux besoins fondamentaux des jeunes : avoir du plaisir et passer du temps avec leurs amis. De plus, la participation aux sports parascolaires favorise, entre autres, le sentiment d'appartenance à l'école, ce qui peut contribuer à la persévérance scolaire. »<sup>2</sup>.

### Des ressources nécessaires

Pour améliorer l'offre d'activités parascolaires, il faut l'ajout de ressources diverses au niveau du personnel de soutien scolaire, tel que des techniciens en loisirs, des techniciens en éducation spécialisée, des techniciens en travaux pratiques, des techniciens en informatique et bien d'autres.

Les techniciens en loisirs peuvent réaliser de grandes choses, mais on doit leur en donner les moyens, ce n'est pas avec une moyenne de 0,6 techniciens en loisirs, en équivalent temps plein, par école secondaire, qu'on peut y arriver<sup>3</sup>.

### **Service de garde**

Nous sommes d'accord avec le fait que « Le service de garde contribue à la réussite éducative de l'élève en lui permettant de prendre des pauses entre les périodes d'enseignement pour revenir en classe dans de meilleures dispositions pour l'apprentissage. Le service de garde vise également le développement global de l'élève, notamment ses habiletés motrices et sa socialisation. Il joue un rôle primordial dans l'offre quotidienne d'activités physiques aux jeunes. En effet, il importe de leur offrir, le plus souvent possible, une multitude d'occasions de bouger, d'explorer, d'interagir et de

---

<sup>2</sup> « Document d'information complémentaire – Mesure 15023 – À l'école, on bouge!, MÉES, 2018

<sup>3</sup> Données PERCOS 2016-2017

relever des défis, et ce, à différentes intensités, pour qu'ils puissent connaître des expériences agréables et diversifiées sur le plan moteur. Les moments passés au service de garde sont d'excellentes occasions de jouer activement au quotidien. ».<sup>2</sup>

## **Impacts**

Même si, en apparence, les modifications à la LIP semblent mineures, elles ont un impact sur l'organisation scolaire et sur le personnel de l'éducation.

### 20% des écoles n'ont qu'une récréation par jour

Pour les écoles qui n'ont qu'une récréation par jour – 20% des établissements – les effets seront plus grands. La plupart du temps, ces écoles ont fait des choix pour concilier des conflits d'horaire avec les transporteurs scolaires. Afin de couvrir de grands territoires avec un nombre d'autobus restreint, les techniciens en transport scolaire doivent conjuguer avec les horaires de façon optimale.

En modifiant les horaires des circuits, il y aura, inévitablement, des frais pour augmenter le nombre d'autobus scolaires et le nombre de conducteurs pour ces véhicules. Il faudra évaluer cet impact financier.

### Diminuer l'heure du diner

Pour les écoles qui ont déjà deux récréations de 15 minutes, le matin et l'après-midi, l'ajout de 10 minutes par jour semble minime, mais il faut modifier l'horaire des élèves. Les établissements qui décideront de débiter plus tôt le matin ou de terminer plus tard en fin de journée devront harmoniser leur horaire avec celui du transporteur scolaire, ce qui ne sera pas facile pour tous les établissements.

C'est la raison pour laquelle nous pensons que plusieurs milieux décideront de réduire l'heure de diner de 10 minutes.

Pour les élèves qui fréquentent le service de garde, on déplacera 10 minutes à l'heure du midi, au moment où ils avaient l'occasion de faire de l'activité physique, pour le faire le matin ou l'après-midi. Il ne s'agit pas d'un ajout de minutes, mais seulement d'un

déplacement. Étant donné la forte fréquentation des services de garde au primaire, ce n'est pas cette modification qui fera la différence.

De plus, il y a une complexité, pour certains milieux, de combiner deux périodes de diner, voire trois pour quelques rares. La coupure de 10 minutes réduira le temps du repas et fera en sorte qu'il y aura un impact négatif à manger rapidement.

#### Diminution du traitement annuel

Le personnel de soutien scolaire est rémunéré sur un mode horaire. En diminuant le temps de 10 minutes, il y aura un impact au niveau salarial. Pour une semaine complète, il y a une réduction de 50 minutes. Échelonné en une année scolaire de 180 jours, il s'agit d'une diminution de 1 800 minutes, ou de 30 heures. Il y a déjà un problème d'attraction et de rétention pour les postes d'éducatrice en service de garde et de surveillante d'élèves. Ce changement ne fera qu'augmenter la problématique.

#### **Proposition**

Il serait plus approprié de confier les périodes de surveillance des récréations à des personnes qui pourront s'y consacrer pleinement.

Ainsi, des surveillantes d'élèves, des éducatrices en service de garde ou des techniciennes en éducation spécialisée pourraient superviser les deux périodes de récréation, ce qui permettrait au personnel enseignant de se consacrer à d'autres tâches. En raison de leur surcharge de travail, cette aide serait sûrement appréciée. Par contre, il faudrait en vérifier l'impact au niveau des enseignantes et des enseignants.

#### Des activités organisées

En ayant du personnel spécifique pour les récréations, il pourrait y avoir davantage d'activités structurées, ce qui permettrait aux élèves de se développer au niveau moteur.

Nous pourrions également agir au niveau des relations interpersonnelles des élèves et de mettre en place des plans d'action pour contrer d'autres problématiques, telles que la violence et l'intimidation.

### Continuité du personnel

En ayant une équipe spécialisée au niveau des récréations, il y aurait un suivi constant des interactions sur la cour d'école. Il y aurait également une continuité des interventions, car le personnel de soutien pourrait régler des conflits sévères après que la cloche ait sonné et que les autres élèves aient débuté les cours. En agissant tôt, il y aurait des résultats concrets sur le climat de l'école.

Le personnel de soutien aurait alors l'occasion de côtoyer les élèves avant le début des classes, à la récréation du matin, à l'heure du midi, à la récréation de l'après-midi et à la fin de la journée. Cela renforcerait les stratégies d'intervention et permettrait de développer une expertise spécifique aux deux récréations de la journée.

### **Conclusion**

En conclusion, nous pensons qu'il existe d'autres moyens pour atteindre les objectifs au niveau de l'activité physique et de la réussite éducative. Toutefois, si cela demeure le scénario envisagé, il faudrait attribuer les tâches liées à la surveillance et à l'animation des élèves au personnel de soutien scolaire.